



Monsieur Laurent Wauquiez
Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
1 esplanade François Mitterrand

CS 20033

69269 Lyon cedex 02

France

Lyon, le 7 avril 2020

Monsieur le Président,

Nous avons reçu la lettre que vous avez envoyée au ministre de la Culture et nous avons été contactés par les services de la Région pour connaître d'ores et déjà les premières conséquences notamment financières suite à la fermeture des lieux de spectacles de notre Région.

Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour ces premiers signes d'intérêt et de soutien qui nous permettent de nous sentir collectivement mobilisés pour affronter cette épreuve inédite liée à la pandémie de COVID-19.

Comme vous pouvez aisément l'imaginer, les employeurs que nous sommes, ont été contraints d'agir dans l'urgence tout en étant conscients qu'il fallait, par tous les moyens possibles, ne pas doubler cette crise sanitaire d'une crise économique et sociale.

Très rapidement, et dès l'annonce du confinement par le gouvernement, nous avons décidé de faire appel aux mesures de chômage technique puisque, dans les faits, la fermeture des théâtres et des salles de concert nous a contraints à ne plus pouvoir assurer les représentations prévues.

La question du soutien aux plus précaires d'entre nous (singulièrement les artistes et les salariés intermittents en général) et aux structures les plus fragiles (nous pensons ici aux compagnies et aux ensembles musicaux) s'est posée de manière exceptionnelle.

Il nous est vite apparu que le recours à la clause de force majeure, qui nous aurait permis de ne pas honorer les contrats, aurait été une erreur lourde de conséquences humaines.

Le spectacle vivant constitue en effet un écosystème très fragile où la programmation des productions et des accueils s'anticipe souvent très en amont (18 mois en moyenne). Si nous avons bien entendu immédiatement pris toutes les mesures de reports rapides possibles pour les premiers spectacles annulés, il nous est vite apparu que cette logique aurait des limites et qu'il faudrait se résoudre à carrément décaler certains spectacles sur la saison 21/22, voire à annuler purement et simplement quand il n'y avait pas d'autres solutions.

C'est évidemment un crève-cœur.

Que faire dès lors pour toutes ces équipes artistiques qui comptaient sur ces revenus et sur ces heures déclarées dans les semaines à venir et qui se retrouvent, souvent, sans solution à court terme ?

Le gouvernement et l'Unédic ont très rapidement réagi en proposant notamment la neutralisation de la période de référence pour la prise en compte des heures travaillées des intermittents et en prolongeant le versement des indemnités des salariés en fin de droits. Si nous nous réjouissons de ces mesures qui vont dans le bon sens, elles ne suffiront malheureusement pas à traiter les cas dont nous vous parlons, en raison des délais des reports envisageables ou des annulations probables.

Ici et là, nous entendons et lisons la nécessité de la mise en place de fonds d'aides exceptionnelles pour soutenir notre secteur très durement impacté par le confinement sanitaire. Nous avons considéré, en toute bonne foi, que les employeurs du spectacle vivant étaient un premier filet de sécurité permettant d'éviter une catastrophe sociale rapide.

En conscience, pour les mois de mars et d'avril, nous avons décidé que les lieux de spectacle publics, que nous représentons ici, devaient payer les contrats de cession dus aux compagnies afin qu'elles puissent payer leurs salariés.

Au cas par cas et pour chaque situation (répétitions en cours, tournées, accueils, actions d'éducation artistique et culturelle, etc...), notre action a été motivée par les seules considérations de soutien aux plus fragiles et de solidarité face aux situations les plus compliquées.

Comme vous le comprendrez aisément, ces décisions vertueuses, qui permettent de rassurer les salariés - qu'ils soient permanents ou intermittents - et de garantir une cohésion entre les différents corps de métiers, ne seront viables que si tous les acteurs professionnels et institutionnels de notre secteur jouent le jeu.

Une véritable concertation et synergie entre les différents financeurs publics – et singulièrement entre l'État et les collectivités territoriales – nous apparaît donc impérative pour la cohérence des politiques culturelles publiques en ces temps de crise – absolument inédits, faut-il le rappeler ?

Nous nous félicitons des premières réactions qui nous semblent aller dans ce sens et nous conforter dans nos choix.

Mais bien entendu, nous nous inquiétons aussi de toutes les positions qui nous sembleraient contraires à cette solidarité nécessaire et immédiate.

Aussi, Monsieur le Président, nous vous appelons aujourd'hui à nous aider en soutenant cette position des employeurs du spectacle vivant :

- En facilitant immédiatement et en accélérant le versement des subventions régionales à nos structures, afin d'éviter notamment des problèmes de trésorerie.
- En incitant l'ensemble des élus régionaux à honorer les contrats, à payer les cachets et à renoncer à l'utilisation de la clause de force majeure (dont les effets sont délétères comme nous vous l'avons expliqué).
- En anticipant, en concertation avec les autres collectivités territoriales et avec l'État, la mise en place d'un fond de soutien significatif si le confinement venait à perdurer et nous empêchait d'accueillir à nouveau du public avant la coupure estivale.

En effet, si pour une majorité d'entre nous, les mesures de chômage technique et les économies réalisées sur les frais annexes semblent pouvoir nous permettre d'assurer nos engagements pour les mois de mars et d'avril, nous sommes évidemment beaucoup plus inquiets si nous devons restés fermés en mai, voire en juin.

Dans ces cas, les pertes conséquentes de billetterie mettraient à mal ces chaînes vertueuses que nous vous avons décrites et un fonds de soutien plus spécifique devra alors être mis en œuvre, en particulier en direction des lieux les plus fragiles.

De même, nous vous demandons de bien vouloir engager une réflexion plus spécifique concernant les festivals dont l'activité, plus saisonnière par nature, demandera un accompagnement ad hoc.

Ce cercle vertueux où les lieux continuent de payer les équipes artistiques qui continuent de payer les salaires et de déclarer les heures prévues dans les contrats, nous paraît la solution la plus efficace et la plus rapide pour faire face aux défis que nous devons collectivement affronter.

Nous sommes évidemment à votre disposition pour travailler, à vos côtés, afin d'anticiper, de chiffrer et d'affiner les besoins futurs et néanmoins rapides pour que nos outils de production et de diffusion puissent rapidement reprendre leur activité à la fin de cette crise.

En vous remerciant de votre écoute et de votre bienveillance, nous vous prions, Monsieur le Président, de croire en l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Syndeac région Auvergne-Rhône-Alpes

Contact : region.ara@syndeac.org